



Luxembourg, le 14 avril 2021

La discussion récente autour de la question de la présence des pères aux échographies obstétricales pendant la pandémie Covid a soulevé un certain émoi, aussi bien chez les professionnels que chez certaines patientes.

Nous rappelons que l'ordonnance du 28.4.2020 est toujours en vigueur, stipulant notamment que « le patient doit se rendre seul à son rendez-vous. Si cela est indispensable, il peut être accompagné par une tierce personne (art 4, alinéa 1) ». Est précisé également que « les rendez-vous doivent être organisés de manière à laisser au minimum deux mètres entre deux personnes en salle d'attente (art 6, alinéa 4)»

Nous insistons sur la nécessité absolue de protéger au maximum les patients vulnérables présents au cabinet. Nous tenons à rappeler qu'en dehors des femmes enceintes, elles mêmes vulnérables, nous assurons le suivi de femmes de tous âges, parfois atteintes de cancers, de pathologies cardiaques, pulmonaires, immunologiques, de diabète, d'obésité, à qui nous devons offrir un environnement le plus sûr possible.

Nous n'ignorons pas non plus l'importance pour les deux parents du partage de l'expérience des premiers contacts avec leur futur enfant par le biais des examens échographiques.

Nous sommes également conscients des configurations différentes des cabinets des gynécologues, exerçant seuls ou en association, en ville ou au sein des hôpitaux, et des contraintes liées à ces configurations.

Au vu de ces considérations et de la réponse exprimée par Madame la Ministre de la Santé dans sa réponse du 9.4.2021 à une question parlementaire, nous recommandons d'autoriser l'accès au partenaire à la salle d'échographie et à l'exclusion des autres locaux du cabinet, lors des trois examens échographiques du 1er, 2e et 3e trimestre, pour une durée limitée de l'examen échographique, et sous réserve d'une observation stricte des mesures d'hygiène en vigueur (port du masque, désinfection des mains).

La mise en oeuvre pratique de ces recommandations reste sous la responsabilité finale de chaque praticien dans son cabinet.

Nous appelons nos patientes et leurs conjoints à participer activement à la bonne application de ces recommandations et à suivre scrupuleusement toutes les consignes mises en oeuvre dans les cabinets.

Communiqué par la Société Luxembourgeoise de Gynécologie et d'Obstétrique